

# Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023

## Présents :

BESLON Laurent X	HERMON Jean-Pierre X
DE SAINT JORES Sylvain X	HOREL Jacques X
DEDIEU Alain X	HUE Thierry X
DELANGLE Emilie X	LAMOUREUX Anne
DELARUE Céline X	LARCHER Hélène X
DESMONTS Catherine X	LAVEILLE Denis X
DOUARD Christelle X	LEBOUTEILLER Mélanie
DUMOTTIER Angélique X	LEBRETON Sébastien X
FOULON Franck X	LEGLINEL Lydie X
GATE Denis X	MEISS David X
GAUMONT Nicole X	RICHARD Michel X
	RICHARD Jocelyne X

## Absents

## Pouvoirs

Anne Lamoureux a donné pouvoir à Emilie Delangle.

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23			

**Secrétaire de séance :** [Franck Foulon](#)

## **1) Lecture succincte et Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2023**

**Rapporteur :** [Gaumont Nicole](#)

## Observations :

Photomaton : remonter 3 observations : cadre trop haut, lumière trop tardive

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	------------------	-----------------------

Point camping PF : rdv vendredi matin à 9h00 : M. Lecerf de l'entreprise SEO (réparations)  
la base d'adresse locale a été publiée, il nous reste 6 mois pour la publier.

## 2) Finances

- Documents budgétaires

### Rapporteur : Franck Foulon

Présentation du Power point

- Approbation du compte de gestion 2022

#### **Observations :**

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	------------------	-----------------------

- Approbation du compte administratif 2022

#### **Observations :**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	510 245,58			962 594,27	510 245,58	962 594,27
Opérations de l'exercice	693 939,51	818 702,17	1 914 677,15	2 532 333,33	2 608 616,66	3 351 035,50
<b>TOTAUX</b>	<b>1 204 185,09</b>	<b>818 702,17</b>	<b>1 914 677,15</b>	<b>3 494 927,60</b>	<b>3 118 862,24</b>	<b>4 313 629,77</b>
Résultats de l'exercice	124 762,66			617 656,18		1 194 767,53
reste à réaliser	<b>106 190,80</b>	<b>242 318,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>136 127,20</b>
TOTAUX CUMULES		-249 355,72		1 580 250,45	0,00	1 580 250,45
	Ligne1068 : besoin de financement	Excédent d'investissement				Ligne 002 (excédent de fonctionnement)
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-249 355,72</b>	<b>0,00</b>		<b>1 580 250,45</b>		<b>1 330 894,73</b>

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
<b>Unanimité</b>		

- Délibération concernant les taux d'imposition 2023

**Observations :**

Quant à nos ressources, le conseil municipal a décidé le maintien des taux d'imposition sur le foncier . En revanche du fait de la forte inflation , l'Etat par le biais du trésor public, revalorise la base des taxes foncières de 7%

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
<b>Unanimité</b>		

- Approbation du budget primitif 2023

**Observations :**

**Renvoyer par mail les taux 2023**

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	------------------	-----------------------

Les résultats de l'année 2022 , malgré un contexte international perturbé par la guerre en Ukraine et engendrant une crise énergétique sans précédent s'est soldée par un résultat de fonctionnement excédentaire, d'un niveau supérieur aux années précédentes. (+617 000)

Ce dernier nous permet de diminuer notre déficit d'investissement et d'envisager des financements de nos prochains projets.

La construction du budget primitif 2023 est marquée par beaucoup d'incertitudes :

- Quelle sera la charge réelle d'électricité pour 2023 ?
- Quel sera le coût facturé par le SDEM ( pour la chaudière à bois) ?
- Quel sera l'impact de la flambée de l'inflation sur nos achats et dépenses ?
- Et nos investissements seront-ils marqués par des révisions de tarifs ?

Nous l'avons bâti avec beaucoup de prudence, tant sur les recettes que sur les dépenses, et ce dernier devrait être excédentaire dans une moindre mesure par rapport à 2022.

Nos principaux postes de dépenses restent l'énergie ( l'électricité, le carburant, le chauffage), la charge de personnel (39 personnes pour assurer les services publics ; écoles, mairie, service techniques ...) et l'entretien de la voirie communale ( tarif soumis à forte revalorisation...).

Dans ce contexte inflationniste, nous avons aussi revalorisé les sommes allouées aux écoles pour les dépenses de fournitures scolaires .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 présenté en équilibre
  - o En section de fonctionnement à hauteur de 3 537 956,73 euros
  - o En section d'investissement à hauteur de 1 282 023,16 euros

- Fixation du prix par élève concernant les frais de fonctionnement des écoles

**Rapporteur : Laurent Beslon**

**Observations :**

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

Monsieur le maire rappelle qu'afin d'encadrer les rapports financiers entre la commune de résidence et la commune d'accueil concernant la scolarisation d'un enfant hors de sa commune, l'article L. 212- 8 du code de l'éducation détermine les conditions dans lesquelles la prise en charge des dépenses afférentes à la scolarisation de l'enfant sera obligatoire pour la commune d'accueil.

Le quatrième alinéa de cet article L. 212-8 dispose que les prises en charge « ne s'appliquent pas à la commune de résidence si la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation des enfants concernés, sauf si le maire de la commune de résidence, consulté par la commune d'accueil, a donné son accord à la scolarisation de ces enfants hors de sa commune ».

Le cinquième alinéa détermine, par dérogation à l'alinéa précédent, les situations qui entraînent une participation financière obligatoire de la commune de résidence (obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune ne proposant pas de cantine ni de service périscolaire, inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune, raisons médicales (ULIS)).

Ainsi, la participation financière de la commune de résidence aux frais de fonctionnement supportés par la commune d'accueil sera obligatoire en présence d'un des trois cas dérogatoires susmentionnés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** la participation par élève aux charges de fonctionnement
  - à la somme de 449,82 euros par année scolaire pour les élèves du primaire
  - à la somme de 1238,54 euros par année scolaire pour les élèves de maternelle

- Création du budget Résidence Michel Hurel

**Rapporteur : Franck Foulon**

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
---------------------------	------------------	-----------------------

- Demande de participation aux frais de travaux ( ex : bateau d'accessibilité)

**Rapporteur : Monsieur le maire**

Devis de Michel Lemonnier : 1760,40€ TTC pour réaliser pour les travaux de Mme Foulon, Kiné.

**Observations : 50% pour la commune  
50% pour le demandeur**

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

...

### 3) Projets :

#### - **Décision quant au prix de vente des parcelles appartenant à M. Pinel**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Observations :**

**Proposition de 16 000 euros refusée par M. Pinel.**

Que souhaite faire le conseil municipal ?  
Proposer une augmentation de l'offre ?  
Ou maintenir à 16 000 €

Voir si le fonds vert pourrait s'appliquer.

La majorité demande à M ; le Maire de refaire un courrier confirmant l'offre à 16 000 euros.

Revoir lors de la lecture le nombre de voix.

<b>Pour Majorité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
--------------------------	------------------	-----------------------

- **Projet ancien collège privé** : se positionner officiellement auprès de Manche Habitat

**Rapporteur : Jacques Horel**

**Observations :**

Le conseil municipal propose à 85 000 euros  
Accord de principe pour donner accord

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
---------------------------	------------------	-----------------------

- **Demande de subvention pour l'acquisition d'un camion électrique**

**Rapporteur : Michel Richard**

**Observations :**

Monsieur le Maire expose le projet suivant : «Acquisition d'un camion électrique pour le service technique ne remplacement d'un camion thermique»  
Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 31 809,76 € HT (soit 38 171,71 €)  
M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ADOpte le projet** «Acquisition d'un camion électrique»- pour un montant de 31 809,76€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis présenté par ERIKWAD
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous

<b>Identification de la collectivité :</b>		Commune de Tessy-Bocage		
<b>Désignation du projet :</b>		acquisition d'un camion benne électrique ( Goupil)		
<b>Dépenses prévisionnelles</b>		<b>Recettes prévisionnelles</b>		
<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Montant En € H.T</i>	<i>Taux (en%)</i>
<b>Aides publiques</b>				
Acquisition foncières		Union européenne		0,00 %
Acquisitions immobilières		État – DETR / DSIL	12 723,90 €	40,00 %
		État - FNADT		0,00 %
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :				0,00 %
				0,00 %
Dépenses de travaux ( à préciser au besoin notamment si plusieurs lots)				0,00 %
Dépenses d'équipement (à préciser au besoin)	31 809,76 €			0,00 %
		Conseil régional		0,00 %
		Conseil départemental		0,00 %
		Autres subventions : (à préciser)		0,00 %
				0,00 %
				0,00 %
				0,00 %
		<b>Sous-total (1)*</b>	<b>12 723,90 €</b>	<b>40,00 %</b>
<b>Autofinancement</b>				
		Fonds propres	19 085,86 €	60,00 %
		Emprunts		0,00 %
Autres prestations		Autres : (à préciser)		0,00 %
Aléas				
Dépenses de fonctionnement		<b>Sous-total (2)</b>	<b>19 085,86 €</b>	<b>60,00 %</b>
Autres (à préciser)				
<b>Sous-total (1)</b>	<b>31 809,76 €</b>	<b>TOTAL H.T</b>	<b>31 809,76 €</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

#### 4) Point personnel communal

##### Rapporteur : Catherine Desmots

Catherine Desmots fait part au conseil de la volonté de la commission personnel de mettre en place de carrières dynamiques avec avancement de grade et promotion interne. Le conseil municipal est d'accord.

La commission Personnel souhaiterait également savoir ce que pense le conseil municipal de la mise en place d'un régime indemnitaire.

Le conseil souhaite avoir plus d'information avant de se prononcer.

La commission Personnel va préparer des documents avec simulation et projection.

#### 5) Cimetière

##### Rapporteur : Jacques Horel

##### Procédure à lancer

- Etablir par une visite et un PV

\* dans un délai de huit jours des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposées durant un mois à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière. Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle. Un certificat signé par le maire constate l'accomplissement de ces affichages. Il est annexé à l'original du procès-verbal (art. R. 2223-16).

- Le délai d'attente pour la reprise d'une concession passe **à un an**.
- Au bout de 1 an : délibération pour établir l'abandon de la concession

Trois impératifs à respecter :

- 1) Le délai de 30 ans : la commune doit respecter un délai incompressible de trente ans avant d'envisager la reprise d'une concession.
- 2) La dernière inhumation remonte à plus de 10 ans.
- 3) Que la "concession a cessé d'être entretenue",

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

## 6) Devis signés

Taille haie - camping Pont-Farcy	Entreprise Jeusset	1758,00 TTC
Réparation moteur Renault Benne Master	SARL Dumottier	11 905,36

## 7) Dates à retenir

- **Commission Tourisme** : date à retenir pour lancer la saison touristique sur nos 3 lieux de villégiatures

## 8) Questions diverses

Nous vous remercions de nous faire parvenir vos questions diverses afin que nous puissions y apporter des réponses lors de la réunion.

- Epicerie camping : non ce sera du dépannage pour les campeurs cyclistes du soir.
- Route de Montabot : bien revoir car cela fait une rigole : utiliser une buse qui ne sert à rien.
- Il n'y a pas d'état civil dans le Tassy Potin au nom de la RGPD.
- PLUi : du 22 au 28 mars : exposition en mairie

BESLON Laurent	HOREL Jacques
DE SAINT JORES Sylvain	HUE Thierry

DEDIEU Alain	LAMOUREUX Anne <i>A donné pouvoir à Emilie Delangle</i>
DELANGLE Emilie	LARCHER Hélène
DELARUE Céline	LAVEILLE Denis
DESMONTS Catherine	LEBOUTEILLER Mélanie
DOUARD Christelle	LEBRETON Sébastien
DUMOTTIER Angélique	LEGLINEL Lydie
FOULON Franck	MEISS David
GATE Denis	RICHARD Michel
GAUMONT Nicole	RICHARD Jocelyne
HERMON Jean-Pierre	